

CRIT Interim le 9 mars 2017

Positionnée sur le marché de l'emploi, CRIT intérim vient en complément de Pôle Emploi. C'est un grand employeur qui travaille en relation tripartite en mettant à disposition du personnel dans les entreprises. La relation est formalisée par un contrat commercial avec l'entreprise et un contrat de mission avec l'intérimaire qui les lient à l'agence CRIT qui devient employeur.

L'agence CRIT est un apporteur de solutions, s'adapte en fonction des besoins étudiés et des problématiques de l'entreprise et doit faire preuve de réactivité.

Elle travaille sur anticipation des besoins de ses clients, et des évolutions rapides du marché.

Elle est sous influence des événements économiques et sociaux.

L'agence CRIT oriente les contrats en CDI et dote l'entreprise de tous les outils pour affiner leurs choix. Elle fait du reclassement de personnel intérimaire, par des formations qui donne des compléments de compétences aux intérimaires.